

Mot du Président de l'APSF

Rapport annuel 1999

Tout à l'heure, juste après notre Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, tel qu'il résulte des résolutions qui viennent d'être adoptées, tiendra une réunion pour désigner les membres du nouveau Bureau.

Le second mandat de trois ans des membres actuels vient en effet à son terme, conformément à l'article 11 de nos statuts.

Je rappelle que le premier mandat de 3 ans a porté sur la période 1994 – 1997, et le second sur la période 1997-2000.

Ayant accompli ces deux mandats en qualité de Président, j'estime venue l'heure de l'alternance au sein de notre Association.

L'usage voudrait, alors que je vais céder le témoin à notre nouveau Président, que ce mot soit consacré à l'évaluation de l'action de notre Association depuis sa création.

Cette action, j'ai eu l'honneur de la conduire avec le concours précieux de mes collègues du Conseil d'Administration et grâce à la mobilisation de tous nos membres ainsi qu'au dévouement, à l'efficacité et l'abnégation de notre Délégué Général et de ses collaborateurs.

Nos rapports annuels précédents et celui de 1999, entre vos mains, rendent compte de ce que fut le parcours de notre Association jusqu'au jour d'aujourd'hui.

Je voudrais simplement, d'une part, peut être en guise d'évaluation, rappeler les résultats tangibles auxquels nous sommes parvenus et, d'autre part, évoquer quelques axes de réflexion inspirée par les mutations de l'environnement qui s'imposent impitoyablement à nos métiers.

Au plan interne, notre jeune Association qui regroupe de par la loi une dizaine de métiers différents, a dû, d'abord se structurer en créant des organes. Conseil d'Administration, Sections, Commissions et Comités où toutes les sensibilités pouvaient être représentées et s'exprimer librement.

Elle s'est, en outre, dotée de son siège qui lui appartient en propre. Parallèlement, elle a pris à bras le corps tous les problèmes auxquels elle s'est trouvée confrontée.

Dans l'ensemble, l'Association a pris ses marques ; instaurant le débat au sein des Sections pour ce qui est des questions catégorielles et des Commissions pour ce qui est des questions d'intérêt commun, les membres ayant adopté la règle du consensus pour le fonctionnement des Sections et Commissions.

Clé de voûte de cette architecture, le Conseil d'Administration en reflète à la fois la composition et le fonctionnement.

L'Association aura également réussi à fédérer ses membres autour de valeurs communes partagées et à développer chez eux un sentiment d'appartenance.

Même si, ça et là, comme dans toute organisation humaine qui regroupe des métiers ayant parfois chacun en leur sein des préoccupations commerciales différentes et des intérêts apparemment divergents, le consensus recherché n'est pas toujours facile à trouver. Mais par la patience et la pédagogie, nous avons toujours essayé de le faire aboutir.

L'Association aura aussi permis à ses membres de commencer à situer leur activité et leurs performances tant commerciales que financières, en mettant en place une banque de données statistiques et bilancielle qui leur restitue sous forme consolidée ou détaillée les informations que les sociétés membres lui communiquent semestriellement.

Ce dispositif est appelé à être enrichi au niveau du contenu et à fonctionner avec une fréquence trimestrielle, voire mensuelle pour être exploité à temps. En effet, un tableau de bord n'a d'intérêt que s'il est constamment mis à jour. Et la discipline des membres à cet égard est primordiale.

Au plan externe, l'APSF est, désormais, reconnue tant par les Autorités Monétaires que par les autres partenaires comme un interlocuteur incontournable.

C'est que nous nous sommes toujours efforcés de faire valoir notre point de vue avec le souci constant de l'intérêt général et non défenseurs de préoccupations corporatistes de quelque nature qu'elles soient.

Parmi les résultats tangibles enregistrés grâce à notre action, nous pouvons citer notamment :

- **à un niveau général**

- l'adoption par les Autorités Monétaires de règles prudentielles favorables à nos métiers et non discriminatoires par rapport aux autres établissements de crédit
- la participation active aux travaux du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne (CNME) et du Comité des établissements de crédit (CEC)
- la participation très appréciée à l'élaboration du nouveau plan comptable des établissements de crédit qui devait intégrer les opérations des sociétés de financement exclues de la comptabilité bancaire auparavant
- l'établissement de relations privilégiées avec l'Association Française des sociétés financières (ASF) qui nous fournit régulièrement en documentation très utile sur l'évolution de nos métiers tant en France qu'en Europe
- l'adhésion en tant que membre correspondant à Eurofinas pour le compte de la Section crédit à la consommation et à l'immobilier, parallèlement à notre présence déjà ancienne au sein de Leaseurope pour le compte de crédit-bail.

- **au niveau du crédit-bail**

- l'imposition au titre de l'IS à 35% au lieu de 39%. Notre volonté demeure d'aboutir à l'extension de cette disposition à l'ensemble des sociétés de financement.
- La confirmation de l'exonération de la TVA sur tous les biens acquis destinés à la clientèle professionnelle y compris les véhicules automobiles.

- **au niveau du crédit à la consommation**

- le rétablissement de la vérité en améliorant progressivement l'image du secteur
- l'action maintenue auprès des Autorités Monétaires tendant à les éclairer objectivement, par des études approfondies et documentées, sur les conditions d'exploitation des sociétés de crédit, le but étant la redéfinition du taux maximum actuel et ses modalités de calcul. Sans cette action, le niveau du taux maximum en vigueur aurait été encore anormalement plus bas. La mobilisation qui s'est opérée à cette occasion au sein de l'APSF a été exemplaire

En définitive, nous pouvons établir un bilan globalement positif sachant que l'APSF a dû faire face, en peu de temps, à tout un train de mesures réglementaires alors que les métiers qu'elle regroupe étaient exercés auparavant sans contrainte particulière.

Mais beaucoup reste à faire tant sur le plan interne qu'externe.

Sur le plan interne, il convient de consolider l'Association dans ses structures et d'assurer sa pérennité, notamment en édictant des règles pertinentes de composition, de représentation et de fonctionnement des différentes instances.

La refonte des statuts qui est envisagée et l'élaboration de nos règlements intérieurs communs et propres à chaque section procèdent de ce souci.

De même, il convient d'instaurer des modalités de communication interne systématiques pour le recueil des statistiques et autres informations nécessaires à l'élaboration d'études ou de mémorandums.

Il convient, enfin, je vous en ai déjà fait part dans ma lettre de vœux à l'occasion du passage à l'an 2000, de préparer l'avenir. En effet, l'environnement dans lequel nous évoluons est appelé à changer à une vitesse vertigineuse entraînant dans son sillage un bouleversement des conditions d'exercice de nos activités.

Les métiers que nous avons choisis d'exercer, nous ne le répéterons jamais assez, sont des métiers spécialisés. Ils requièrent des compétences, un savoir faire, une organisation, des structures, des moyens spécifiques.

Le Leasing, le crédit à la consommation et à l'immobilier, l'affacturage, la mobilisation de créances, le warrantage, la monétique, la caution mutuelle sont des activités essentielles au développement économique d'un pays qui ambitionne de s'arrimer au monde développé pour réussir sa modernisation.

Ces métiers connaîtront demain une évolution telle qu'ils ne ressembleront peut être plus à ce que nous avons connu, vécu, pratiqué.

Comment assurer la pérennité de nos établissements dans un marché de plus en plus concurrentiel, de plus en plus risqué, tout en réfléchissant à l'avenir.

Il est temps, aussi bien au sein de chaque établissement qu'à l'échelle de la communauté que nous constituons, de procéder à une réflexion profonde visant à nous permettre, ensemble, de bien connaître nos forces et nos atouts en tant qu'établissements spécialisés.

Cette réflexion, qui devrait être menée sans complaisance, doit également porter sur l'environnement de nos métiers pour y recenser les contraintes et détecter les opportunités à saisir.

Ma conviction est et demeure à cet égard que pour les métiers spécialisés qui sont les nôtres la réussite ne dépend pas tant de la taille mais de la réactivité. J'ajoute, et c'est mon ultime message, que la croissance n'est durable que si elle est saine.

C'est à ce prix que nous continuerons à contribuer au développement social et économique de notre pays en qualité d'acteurs de premier plan.

Je vous remercie.

Mohamed Amine Bengeloun